



A l'attention des services sociaux :

Documentation demandée par les médecins-dentistes conseil

Pièces à joindre à la demande de préavis :

- **Le formulaire officiel “Questionnaire concernant les lésions dentaires”** (http://www.fr.ch/sasoc/fr/pub/aide_sociale/formulaires.htm) ou le formulaire “Lésion dentaire selon LaMal” dûment rempli par le dentiste avec le nom du patient, sa date de naissance et une description détaillée du plan de traitement, bien lisible s’il vous plaît.
- **Des radiographies actuelles, datées et originales** (support informatique ou impression sur papier photo) avec le nom et la date de naissance du patient. A noter que les photocopies des radiographies sont inutilisables et ne sont pas acceptées.
- **Le devis dentaire détaillé** avec le numéro des dents à traiter, position tarifaire avec libellé, nombre du point tarifaire et valeur du point tarifaire (valeur du point tarifaire social à CHF 1.00). Les prestations déjà effectuées devraient y être clairement indiquées.
- **La copie de facture des prestations déjà effectuées**, si c’est le cas.
- **Les copies de factures des traitements dentaires antérieurs financés par l’aide sociale** sur les 3 années en arrière, voire 5 années dans l’idéal.
- **Le nom de l’assistant-e social-e** en charge de la situation d’aide sociale ainsi que **son adresse e-mail**.

Remarques sur les factures :

- Les factures doivent comporter les renseignements suivants: dates détaillées du traitement, numéro des dents traitées, position tarifaire avec libellé, nombre du point tarifaire et valeur du point tarifaire (valeur du point tarifaire sociale à CHF 1.00).
- Le bulletin de livraison des travaux de laboratoire doit être annexé à la facture, s’il y a en eu.

Dernière démarche après la fin du traitement :

- Après la fin du traitement, les copies des factures définitives de tous les traitements préavisés par les médecins dentiste-conseil sont à lui adresser. Cette donnée facilitera un éventuel préavis futur.

SASoc, 06.03.18